

## TABLE RONDE COMMENT PARTIR A L'ETRANGER POUR BOOSTER SA CARRIERE?

### Intervenants:

**Elise MORON (EM)** : Careers in Law (ancienne LL.M)

**Adrien PERROT (AP)** : APE Avocats (ancien V.I.E.)

**Bénédicte WAUTELET (BW)** : Groupe Figaro (Directrice Juridique)

**Reine KOUVINGA (RK)** : Shilton Sharpe Quarry (Chasseuse de têtes)

**Grégoire MIOT (GM)** : Find your LLM (ancien expatrié)

**Rania SOPPELSA (RS)** : Université Paris II Panthéon-Assas (Senior Project Manager International Development)

### Programme :

- Qu'est-ce qu'on appelle une expérience à l'étranger ?
- Pourquoi en avoir une ? Pour faire bien sur un CV ? Pour améliorer son anglais ? Pour rentrer dans tel ou tel cabinet ?
- Pour qui est-ce ouvert ? A partir de la L2 jusqu'en M2.
- Quand faut-il partir ?
- Où faut-il partir ? Quelles sont les destinations préférées des Français ?
- Combien de temps faut-il rester ? Pas trop longtemps pour ne pas tomber dans un parcours atypique.
- Combien cela coûte ? Quelles sont les sources de financement ?

**EM : Bénédicte, peux-tu nous faire part de ta perception d'une expérience à l'étranger sur un CV ? Est-ce gage d'excellence ? Quelles qualités penses-tu pouvoir déceler derrière cette ligne ?**

**BW :** Bien que je sois directrice juridique d'un groupe très français, quand je recrute je fais comme dans un cabinet d'avocats. Je regarde évidemment les profils internationaux car c'est un état d'esprit, une expérience essentielle quand on arrive dans le monde du travail. Le côté de la langue est très important. On acquiert beaucoup mieux la langue en étant à l'étranger. J'en ai besoin dans mes équipes au sein d'une direction juridique car on a beaucoup de contrats internationaux. Donc la langue de travail est l'anglais. De plus en plus, nos métiers vont vers l'Internet, on ne parle plus désormais de pays mais de bassins linguistiques. Ceci est fondamental à comprendre dans une carrière. Ainsi, je ne peux que privilégier les expériences à l'étranger dans un recrutement.

**EM : Reine, quand tu fais des entretiens d'embauche pour des clients qui recherchent un profil bien particulier, est-ce que l'on te demande souvent des profils internationaux ? Dans quel genre de cabinet : plutôt anglo-saxon ? Ou bien est-ce également le cas dans des cabinets français ?**

**RK :** Mes clients sont à la fois des cabinets d'avocats et des entreprises. Même si l'on parle parfois de structures françaises, l'activité est résolument internationale. Le fait d'avoir eu une expérience à l'étranger et d'avoir pu développer son niveau d'anglais ou d'une autre langue qui va servir dans l'activité est indispensable.

De fait, lorsque l'on a une conférence-call qui va très vite avec des clients étrangers, il faut être réactif, avoir les bons arguments dans ces négociations pointues. On peut également avoir des clients qui vont être sensibles au fait que l'on ait des références culturelles.

Ce n'est pas discriminant de ne pas avoir eu une expérience à l'étranger mais c'est un vrai plus étant donné l'internationalisation de l'activité des cabinets d'avocats et des entreprises. C'est indispensable du point de vue de l'ouverture d'esprit. C'est important de comprendre la façon dont un interlocuteur va réfléchir.

**EM : L'anglais, à priori, est indispensable à l'heure actuelle. Pour autant, il faut attendre l'EFB pour avoir un cours en anglais, ou bien il existe de petits diplômes universitaires qu'il faut se rajouter au cours de ses études pour pouvoir avoir cette possibilité.**

**Rania, toi qui es responsable d'une succursale de Paris II à Singapour, pourquoi n'y a-t-il pas des cours d'anglais qui sont dispensés à la fac alors que l'on nous dit que c'est indispensable ?**

**RS :** L'héritage fait que l'Education nationale française a d'abord une mainmise sur la langue française. Jusqu'à présent, on n'avait pas identifié ce besoin international. On a une mutation du marché du travail avec énormément de personnes diplômées qui veulent être avocats en France et certains veulent l'être à l'étranger. La différence est la langue.

Il ne faut pas attendre l'université pour améliorer ses compétences. Il faut en amont, trouver une formation qui puisse convenir avec un séjour à l'étranger, un summer camp par exemple.

L'université est un moyen d'accéder à des compétences, mais si l'on souhaite avoir des compétences linguistiques, il faut trouver d'autres pistes pour pouvoir les explorer.

**EM : Se pose alors la question de la possibilité de partir à l'étranger pour avoir un autre diplôme et, pourquoi pas, un autre barreau ? Est-ce quelque chose que tu regardes en tant que recruteur ?**

**RK :** Cela dépend du domaine d'activité dont on parle, de la structure dont on parle.

Il est vrai que, pour des recrutements en corporate, marchés de capitaux, financements, le fait d'avoir le barreau de New-York par exemple pour pouvoir intervenir en droit américain de manière ponctuelle est un atout. De la même façon, le fait d'être solicitor et de pouvoir intervenir sur ces aspects-là est un atout.

Ce n'est donc pas un critère à priori pour tous les recrutements, cela dépend du domaine d'activité et des structures dont on parle.

**EM : Afin d'avoir cette aisance dans une autre langue, on va alors s'interroger sur les moyens de partir à l'étranger ? On peut partir en Erasmus en L2-L3, en LL.M en M1-M2 ou on peut faire également des V.I.E.**

**Quel est ton sentiment Adrien puisque tu es parti en V.I.E.? Comment as-tu eu cette opportunité ? Comment as-tu été sélectionné ? Qu'est-ce que ton expérience à Shanghai t'a apportée ?**

**AP :** J'ai su assez facilement qu'il y avait des V.I.E. Quelques cabinets français ont une vocation internationale : Gide Loyrette et Francis Lefebvre. J'ai donc regardé sur le site du cabinet les offres postées.

Ma sélection pour intégrer Gide a été bizarrement assez simple. J'ai passé un entretien avec une associée du bureau de Hong-Kong et j'étais à l'époque en stage chez Sullivan & Cromwell. J'avais fait un stage chez White & Case puis intégré Cleary Gottlieb. J'avais également une double-formation école de commerce/droit. Dans le cadre de mon école de commerce j'avais eu une expérience de 6 mois à Boston. J'avais donc à peu près un profil qui plaisait à un recruteur.

A ce moment-là, je sortais de l'EFB et j'avais le choix entre faire un LL.M, ce que la plupart des étudiants de M2 de ma promo ont fait, ou commencer ma vie active. Je n'avais pas envie de continuer des études, j'ai donc préféré partir travailler et pas forcément à Paris car je me suis dit que j'allais avoir le temps plus tard de revenir mais plutôt en Chine.

Tout le monde parle de la Chine, c'est un pays qui fascine depuis très longtemps et je rencontrais peu de personnes autour de moi qui y avaient vécu et qui pouvaient partager leur expérience donc j'y suis allé avec un regard vierge. J'ai découvert un pays fascinant dans la vie des affaires notamment avec

une culture millénaire très riche. A titre personnel, j'ai eu une chance inouïe de pouvoir découvrir et voyager dans ce pays.

**EM : As-tu rencontré des difficultés d'insertion ?**

**AP :** Non car le cabinet Gide avait tout organisé (billet d'avion, hôtel...). En plus nous avons une indemnité de V.I.E. Dans chaque pays, il existe une indemnité fixe pour les V.I.E. Gide nous donnait également une indemnité supplémentaire pour se loger.

Ma chance a été aussi de partir avec un camarade. L'intégration s'est faite très rapidement.

J'aurais été chez Gide à Paris où il y a 700 confrères, finalement quand on est junior, on est un pion parmi tant d'autres, tandis que chez Gide à Shanghai, nous étions 20. On retrouvait donc un grand cabinet mais avec une équipe très resserrée, on était tous très loin de chez nous donc il y a cette ambiance d'expatriés qui fait qu'il y a un lien très fort entre les avocats.

En revanche, ce qui a été difficile pour moi c'est la barrière de la langue. Gide nous proposait des cours de chinois mais on s'est rendu compte que l'étude du chinois demandait énormément d'efforts et de temps. Comme je savais que j'allais être en Chine pour un temps limité, j'ai préféré voyager et découvrir le pays je n'ai donc pas appris le chinois. En tout état de cause, il y a une barrière culturelle entre les Chinois et les expatriés. Ce qui est un peu regrettable.

**EM : Grégoire, tu es parti trois ans à Mexico, as-tu rencontré les mêmes difficultés ? Peux-tu nous exposer ton désir de Mexique ?**

**GM :** Je suis parti sur un coup de tête. C'est donc d'abord un mélange d'inconscience, d'envie de voyager. A la clé, il y a beaucoup de frustration, il faut beaucoup de patience et peut-être un peu de culot, mais c'est difficile.

Je sortais d'un LL.M de Paris II en « Droit des affaires des pays arabes » et en toute logique, je suis parti au Mexique ! J'avais fait de l'arbitrage au cours de mon LL.M avec une spécialité en pétrole et gaz et à ce moment-là, on assistait à l'ouverture du Mexique dans ce domaine. J'avais un contact là-bas donc je suis parti.

Je ne parlais pas du tout espagnol donc j'ai fait une immersion totale pendant plusieurs mois et je suis devenu bilingue.

Beaucoup de networking au début, se faire accepter par un cabinet qui avait déjà un bureau à Paris et qui trouvait mon profil intéressant. La conjoncture faisait que c'était intéressant pour eux d'avoir un profil différent. C'est là que l'aventure a véritablement commencée. J'avais un statut à part, car j'étais dans un cabinet avec 95% d'avocats locaux. Ce qui m'a aidé également c'est que le Mexique est un pays de droit civil donc je n'avais pas la barrière de la *common law*. Mais très vite, on se rend compte de l'avantage que l'on a d'avoir eu un enseignement universitaire en France, de la méthodologie que l'on a, des réflexes que l'on a acquis que n'ont pas ces avocats locaux qui ont une approche beaucoup plus pratique.

C'est une expérience que je recommande à tout le monde, peut-être pas dans les mêmes conditions.

**EM : As-tu de ton côté rencontré des difficultés d'intégration ? Une limite culturelle ?**

**GM :** L'intégration a été facile, les Mexicains ont l'habitude de très bien accueillir les étrangers. Ils sont très ouverts.

**EM : Avez-vous senti que votre parcours était valorisé aux yeux des recruteurs par cette expérience à l'étranger ? Comment avez-vous valorisé cette expérience ?**

**AP :** J'ai quitté le monde des grands cabinets donc je ne sais pas si mon expérience a été valorisée car quand je suis rentré de Chine j'ai travaillé chez un avocat pénaliste que je connaissais d'avant. L'apport s'avère avoir une dimension plus personnelle. En étant en Chine dans un environnement

culturel très étranger, je me suis placé dans une situation d'inconfort qui s'avère bénéfique quand on est avocat car on est toujours dans des situations nouvelles.

Une expérience à l'étranger quelle qu'elle soit vous place forcément dans une situation d'inconfort ce qui est le véritable apport de cette expérience.

**GM :** C'est vraiment sortir de sa zone de confort. C'est cette étape qui va vous faire basculer de vos expériences, de vos stages à un stade adulte. Vous allez pouvoir valoriser votre parcours et faire quelque chose qui va réellement vous changer professionnellement. Plus on se met en difficulté, plus ce sera valorisant pour nous.

C'est une expérience qui, sur le plan humain, sur le plan professionnel, m'a beaucoup apporté.

**BW :** Il existe énormément d'opportunités de partir à l'étranger. J'ai passé mon adolescence à l'étranger donc il y a quelques années cela suffisait pour rentrer dans un cabinet d'avocat international. Aujourd'hui ce n'est pas suffisant. Partir à l'étranger peut se faire via un LL.M ou un stage. De mon point de vue en tant que Directrice Juridique, c'est aussi bien d'aller faire un LL.M que de faire un stage. Ce qui est important, c'est de trouver cette expérience à l'étranger pendant ses études supérieures car un recruteur va regarder cela.

Aller faire du droit à l'étranger apporte de la mobilité que l'on voudrait avoir plus tard. Pour ma génération de juristes, la mobilité sur le marché du travail est réduite car on reste attaché au droit français. Ma génération de juristes, comme on a fait du droit français, on est moins mobile sur le marché du travail, on reste attaché au droit français. En allant faire une expérience à l'étranger et en apprenant la *common law*, on va pouvoir être plus mobile sur la sphère internationale. Ce qui est encore une fois essentiel avec le développement du digital et du droit d'Internet.

Le Cercle Montesquieu dont je suis membre, qui est une association de directeurs juridiques, a récemment travaillé avec Sciences Po sur une formation à destination des professionnels, un *General Counsel Bachelor* qui inclut un passage à l'étranger et des cours en anglais.

Ce n'est donc pas simplement un accompagnement au cours de vos études mais également tout au long de votre carrière.

**EM :** Je vous encourage à faire un LL.M. J'ai fait un LL.M à King's College et cela a été la meilleure année de ma vie universitaire. Les gens venaient de partout avec des cultures différentes intrinsèques aux pays d'origine et des systèmes juridiques différents.

A Londres, je me suis baignée dans la *common law* qui n'a rien à voir avec le droit civil. En terme de raisonnement logique, nous sommes nous dans un phénomène de déduction alors que dans la *common law* on applique le système de l'induction. Cela vous ébranle un peu car vous avez vos réflexes de juristes.

Les cours sont complètement différents. Les étudiants sont seulement là pour poser des questions pendant le cours car ils ont préparé le cours en amont. Ils ne sont pas toujours d'accord avec le professeur donc on assiste à la maïeutique socratique, c'est-à-dire un jeu de questions/réponses pour accoucher de « la vérité », à savoir le droit version *common law*. Il y a une proximité véritable avec les professeurs que l'on n'a pas du tout dans les universités parisiennes. Après les cours on allait boire un verre avec nos professeurs pour échanger sur des théories. Pour ma part, sur de la titrisation.

Lors de cette année de LL.M, on se crée un réseau international durable. On rencontre ses futurs confrères.

A l'époque j'étais chargée de l'Association des LL.M et j'ai créé un *year book* car je me suis dit que ça allait être un moyen de me faire un carnet d'adresses en or. Cela permet, quand on a un souci sur un dossier en particulier, d'appeler la personne. Cela permet de s'échanger des dossiers et des clients.

C'est une marque d'excellence car les universités londoniennes comme les universités américaines sont très sélectives, donc si l'on a été sélectionné, cela signifie que l'on est très bon. C'est ce qui ressort chez les recruteurs.

**EM : Rania, comment sélectionnez-vous les candidats ? Quels sont vos critères de sélection ?**

**RS :** Le LL.M est un passage qui fait la transition entre le diplôme universitaire et la vie professionnelle. Ce que l'on attend des candidats sur nos trois campus (Paris, l'île Maurice et Singapour) est complètement différent.

Sur Paris, on reçoit énormément d'avocats bien implantés dans leur cabinet qui cherchent un tournant, à avoir une double-compétence entre *common law* et *civil law*.

Sur Singapour, on a un partenariat avec l'EFB donc on a un mélange entre des avocats et des étudiants de l'EFB.

On fait un LL.M parce que l'on fait le choix d'un parcours professionnel. Il faut que le LL.M soit cohérent avec le parcours professionnel. Ce tournant du LL.M c'est un réseau. Ce réseau c'est vos futurs collaborateurs. L'expérience à l'étranger permet de se créer un carnet d'adresse qui va grandir. Le LL.M va valider des compétences académiques, donner des compétences pratiques avec des chefs de cabinets, des avocats mais cette expérience va surtout permettre de revenir armé avec un réseau pour pouvoir se vendre sur le marché du travail.

L'Ile Maurice fait rêver mais le réseau c'est aussi l'Afrique qui est un continent qui se développe.

C'est une vraie façon de travailler pour se construire. Si l'on souhaite aller à l'étranger, il faut se demander pourquoi. La majorité des étudiants qui ont fait un LL.M à Singapour a trouvé très facilement du travail à Paris parce qu'ils avaient cette ligne sur le CV. Je ne peux pas dire que c'est la ligne du LL.M, je pense que c'est la ligne de l'expérience à l'étranger. Faites votre choix par rapport à vous, quel est votre projet professionnel, quel est votre intérêt de partir que ce soit en V.I.E., en stage, en tant que fille au pair. Comment allez-vous vendre cette expérience sur le marché du travail ?

**EM : Reine, est-ce que tu fais une différence quand tu analyses les profils entre un LL.M, un V.I.E ou un expatrié ?**

**RK :** Je ne privilégie pas de diplôme. Il est vrai qu'un LL.M ou un V.I.E est un gage du : « j'ai eu une expérience dans un autre pays, je sais ce que c'est de s'adapter à une autre culture, je suis sorti de ma zone de confort ». Ce qui compte c'est la façon dont la personne a vécu son expérience, peut en parler, l'aisance que cela a pu lui apporter dans la façon dont elle explique son parcours.

**EM : Il y a des questions de logistique qu'il faut aborder car partir à l'étranger a un coût parfois assez élevé en fonction de la destination. Au Royaume-Uni c'est autour de 18 000€, aux Etats-Unis c'est minimum 50 000€. Il y a donc des choix à faire. Des bourses existent, il faut se renseigner avant généralement auprès de l'EFB ou de l'Ordre des avocats. Il faut aussi prendre en compte le coût de la traduction des diplômes.**

**En V.I.E on est plutôt dans un apport d'argent, comment cela se passe au niveau de la rémunération ?**

**AP :** En V.I.E. tout est payé par le cabinet : le billet d'avion, une rémunération fixe est prévue et on avait en plus une indemnité pour le logement. Il est vrai que par rapport à un LL.M, le V.I.E. est mieux financièrement. Le problème est que peu de cabinets français ont des bureaux à l'étranger. Les places en V.I.E. sont chères. Il y a 1 ou 2 postes de V.I.E par bureau et encore. Il faut donc au préalable un CV solide.

**RS :** De grands groupes français cherchent des V.I.E dans les services juridiques notamment on a eu des offres à Total. Ce ne sont pas des offres qui tombent chaque année mais plutôt tous les 2-3 ans. Il y a des plateformes V.I.E. où l'on peut trouver ces offres. Il y a surtout un facteur chance sur les V.I.E. Si l'on connaît quelqu'un qui est à la recherche d'un V.I.E., il est bien d'envoyer son CV. Les Chambres de commerce et d'industrie, l'Eurochamber peuvent donner des informations.

Concernant les cabinets français, DS Avocats prend des stagiaires à Singapour, Fidal Asia également, Baker & McKenzie, Allen & Overy postent aussi des stages.

Les V.I.E. représentent vraiment une face cachée sur le marché, il faut vraiment connaître quelqu'un. Le projet à l'étranger se prépare.

**GM :** La question est : est-ce que l'on a envie de rester sur place après le LL.M ou le V.I.E. ? Peu de personnes savent qu'après un LL.M aux Etats-Unis il existe une option appelée OPT (*Optional Practical Training*) qui permet de rester un an supplémentaire après son diplôme. Beaucoup l'utilisent pour préparer le barreau de New-York ou de Californie mais d'autres l'utilisent aussi en ayant networké suffisamment tôt, pour faire un stage dans un cabinet ou dans une entreprise avec des embauches à

la clé. Ce n'est pas un mythe, aux Etats-Unis, on embauche des étrangers, des jeunes diplômés français.

Stéphane Grynwajc, le représentant de l'AFJE aux Etats-Unis a monté à New York une association qui fait le lien entre les jeunes étudiants français qui sont en LL.M à New-York et les cabinets et entreprises sur place.

**EM :** Il y a aussi des opportunités de stages avec Careers in Law qui propose pour l'instant des offres en Belgique et au Luxembourg. Dans quelques mois, on ira certainement en Suisse, en Allemagne, en Italie et en Espagne. La mondialisation touche de plein fouet l'avocat qui souhaite avoir des expériences à l'étranger. Ce site vous permet de faire des stages ou d'avoir des postes à l'étranger. Il ne faut donc pas se focaliser sur un diplôme à l'étranger car ce peut être également l'expérience d'un travail à l'étranger (CDD ou CDI) ou d'un stage.

**AP :** L'expérience à l'étranger n'est pas valable que pour le droit des affaires mais aussi pour le droit de la famille, le droit pénal où, dans les grands cabinets spécialisés, on recherche des profils internationaux.

**EM :** Effectivement, j'ai pu travailler avec la Chambre nationale des huissiers de justice et je m'occupais de l'exécution transfrontalière des décisions de justice en matière de pension alimentaire. Je me suis rendue compte que des avocats qui travaillaient en droit de la famille étaient confrontés à cette mondialisation, au fait que les gens bougent et que les familles sont éclatées. Pour ce genre de dossiers de droit de la famille, on travaille à l'international. Cela passe donc par l'anglais. L'internationalisation n'est donc pas cantonnée au droit des affaires ou à l'arbitrage.

#### Questions/réponses :

**Public :** Il existe des M2 délocalisés à Paris. Ces M2 sont-ils valorisés, reconnus en France ? Sont-ce des M2 au rabais ?

**RK :** Non ce ne sont pas des masters au rabais. Tout dépend à nouveau de la manière dont vous le valorisez. Le fait de combiner diplôme de troisième cycle et expérience à l'étranger est un véritable atout.

Il ne faut pas attendre de rentrer dans la vie active pour partir à l'étranger car il est rare de trouver des opportunités une fois ancré dans la vie professionnelle. Lancez-vous !

**BW :** Ces M2 sont très bien perçus. Ce que je regarde c'est la globalité du CV. Je cherche une tête bien faite. Ce qui est important c'est de dire ce que l'on a fait au cours de ce M2 délocalisé.

**Public :** 6 mois est-ce suffisant pour un LL.M ou un V.I.E ?

**AP :** Un V.I.E c'est minimum 12 mois. On ne va pas investir sur vous pour 6 mois.

**GM :** Pour le LL.M c'est possible.

**RS :** Pour les LL.M, l'EFB a des partenariats. Sur le site de l'EFB, il y a tous les LL.M qui ont ce partenariat et qui adaptent leurs calendriers. Pour les autres LL.M qui n'ont pas cette adaptation c'est un minimum de 12 mois.

**GM :** Il y a différents programmes de LL.M qui sont PPI compatibles à Paris. C'est le cas de Queen Mary.

**EM :** 6 mois à l'étranger cela reste assez peu. On conseille plus 10 à 12 mois.

**RS :** Cela dépend de ce que l'on fait pendant ces 6 mois. Si on fait un LL.M plus un stage alors il y a une vraie cohérence et cela est valorisant. C'est à chacun de valoriser son expérience.

**Public : Est-ce que la succession d'expériences à l'étranger peut desservir ?**

**RK :** En 2016, il faut une certaine cohérence dans le parcours. On doit comprendre la façon dont vous avez construit votre parcours, quelles sont vos compétences et pourquoi vous êtes parti ? Pourquoi ce pays-là ? Cette structure ? Mais ce n'est plus tellement un frein contrairement à il y a 5-6 ans.

**Public : Quand un avocat établi souhaite s'expatrier, comment est perçu le retour ?**

**RK :** Tout dépend d'où on part et de ce que l'on fait mais sur le principe ce n'est pas dévalorisant. En revanche, il faut que cela soit cohérent.

**EM :** Si l'on part trop longtemps dans un pays pas forcément adapté au secteur d'activité que l'on vise, le parcours peut devenir atypique et être dévalorisé.

**Public : Comment est perçu le fait de commencer directement à l'étranger après le CAPA sans exercer en France ?**

**RK :** C'est très aléatoire, tout dépend d'où l'on part et de la raison pour laquelle on part. Le fait de commencer ailleurs dans une juridiction qui est moins connue, moins importante d'un point de vue juridique peut compliquer le retour.

**AP :** Le problème de la Chine est que le droit est moins complexe qu'en France ou aux Etats-Unis. Donc si on reste trop longtemps, le retour peut être compliqué. Les premières années sont charnières, ce sont celles où l'on va apprendre à penser comme un avocat. Il n'y a pas de règles mais il faut avoir des bases solides.

**BW :** Les grands cabinets ont leur processus d'association, si l'on souhaite être dans les rails du *partnership*, il ne faut pas rentrer trop tard. Il vaut mieux dans ce cas partir tout de suite après le CAPA, faire ces 3 années, que de partir tout d'un coup et de rater le coche dans la course à l'association. Je pense que les longs séjours à l'étranger ne sont pas du tout incompatibles avec un retour en entreprise à un bon poste mais pour le *partnership* d'un cabinet, il faut rester dans les rails, en France.

**Public : Ma question porte sur un échange universitaire où l'on ne serait pas uniquement amené à voir du droit mais également d'autres matières universitaires, cet échange sera-t-il aussi valorisé auprès d'un cabinet d'avocat ?**

**RS :** Il faut regarder le programme en termes de compétences académiques afin de voir si les matières abordées intéressent les cabinets. Le mieux est d'appeler un avocat ou un chef de cabinet pour avoir son avis.

**Public : Quid des personnes qui deviennent avocat dans un pays étranger et commencent à exercer dans le pays puis reviennent en France par la suite ?**

**RK :** Les premières années sont assez cruciales donc tout dépend de ce que l'on fait dans le pays. Il ne faudrait pas que l'on se dise que vous n'avez pas vu certains types d'opérations, de contrats. Il faut

s'assurer que l'on acquiert les mêmes compétences que quelqu'un qui aurait commencé en France et également des compétences supplémentaires.

**Public : Faut-il scinder son PPI en 2 (3 mois en France -3 mois à l'étranger) ou est-ce qu'en-dessous de 3 mois ce n'est pas intéressant d'aller à l'étranger ? Y-a-t-il un seuil pour avoir une expérience intéressante à l'étranger ?**

**Je fais du droit social, une matière très franco-française, comment puis-je m'exporter ?  
Faut-il choisir son pays en fonction du coût de la vie ?**

**RS :** Je ne conseille pas de scinder son PPI en deux car il n'y aura pas trop de cohérence sur le parcours. Il vaut mieux faire un PPI de 6 mois dans une société française de dimension internationale ou alors à l'étranger.

Concernant le droit social, il existe des associations internationales telles que *Save the Children* qui ont des directions juridiques et qui font du droit social. Le droit social n'est pas une particularité française. Appelez les associations, demandez-leur si elles sont intéressées par un stage. Partir à l'étranger c'est aussi avoir du culot.

On ne choisit pas une destination en fonction du coût de la vie mais par rapport à un parcours professionnel.

**GM :** Si on ne raisonne qu'en termes de coût de la vie, ce n'est pas le bon angle d'approche. Il faut raisonner en termes de perspectives. J'ai fait les frais du coût de la vie car je ne suis pas parti en V.I.E.

**EM :** Le principal argument déterminant dans votre prise de décision c'est aussi la notoriété de la firme dans laquelle vous allez travailler ou du LL.M dans lequel vous serez inscrit.

Pour cela je vous invite à aller sur le site *Find your LL.M* qui permet de recenser tous les LL.M qui existent et de donner toutes les informations sur les programmes, le coût des LL.M, les dates de candidatures, le niveau de langue requis...

**Public : Quel est le moment idéal pour partir en LL.M ?**

**GM :** Il y a deux approches, pour les recrutements dans les gros cabinets, plus tôt on a son LL.M, mieux c'est. Maintenant, le raisonnement des universités notamment américaines est très différent. Ces universités ont du mal à comprendre les candidatures des jeunes étudiants qui partent en LL.M et souhaitent faire une spécialité en droit fiscal par exemple. Ces programmes ont une approche très pratique que l'on n'a pas encore eue en sortant de la fac. La logique américaine est plutôt de faire ce genre de programmes après 2 ou 3 ans d'expérience car on a un bagage professionnel qui permet de prendre un peu de recul sur ce que l'on enseigne.

Des contraintes de marché font que parfois il est préférable de le faire plus tôt. Pour moi, c'est quelque chose que l'on fait en période de transition professionnelle.

**RS :** La tendance universitaire dit qu'il est mieux de faire un LL.M au niveau d'un M2. Pour un LL.M en M1, il faut une vraie cohérence sur la candidature. En comparaison avec des personnes qui auront déjà un M2 ou qui seront déjà avocat, il sera difficile d'obtenir le LL.M.

**Public : Est-ce que ce n'est pas parfois redondant de faire un M1, un M2 puis un LL.M ?**

**RS :** Cela dépend, si vous faites un M2 en droit public et que vous décidez de faire un LL.M en droit international des affaires, cela n'a rien à voir. Cela dépend des programmes que vous avez sélectionnés. Un LL.M n'est pas une année supplémentaire de diplôme, les questions à se poser sont : pourquoi je fais un LL.M ? Quelle est ma spécialisation ? C'est une spécialisation qui va vous armer sur le marché du travail.



**GM :** Ce n'est pas aussi redondant que les personnes qui feraient 2 M2 successifs dans 2 universités différentes.

**Public :** Peut-on substituer un LL.M au M2 ?

**GM :** Oui cela est possible mais le problème est que lorsque vous revenez, vous n'avez pas de diplôme d'Etat de M2. Mais ce n'est pas gravissime.

**Public :** Vous conseillez plutôt de faire un M2 ou un LL.M ?

**GM :** Ce n'est pas la même chose.

**EM :** J'avais fait le Magistère « Juriste d'Affaires » de Paris II mais je voulais me spécialiser en finance, en titrisation, en produits dérivés et en *project finance*. Pour être hyperspécialisé dans ces domaines, il fallait un LL.M.

**Public :** Faut-il que l'université que l'on demande en LL.M ait un accord avec notre université de base ?

**GM :** Absolument pas. C'est juste un mode de candidature mais on peut toujours candidater librement.

**Public :** Quels sont les critères de sélection en LL.M ?

**RS :** Ce qui est rédhibitoire c'est le niveau de la langue (TOEFL, TOEIC). Il faut une lettre de motivation, des *reference letters*. Il faut penser dès maintenant à demander à ses maîtres de stage, ses supérieurs des *reference letters* de préférence en anglais. Les notes ne sont pas ce que les universités vont retenir le plus car elles n'ont pas le même système de notation. Ce qu'ils retiennent c'est la motivation qui doit être très professionnelle. Pourquoi fait-on ce choix ? Il faut également un CV en anglais.

**GM :** Les universités américaines cherchent avant tout des profils. Au-delà des notes, si vous avez eu un engagement associatif, des expériences professionnelles, d'entrepreneuriat, ce sont des choses qui sont très valorisées. Ce n'est pas la course en notes. Ils réfléchissent également en termes d'ALUMNI c'est-à-dire de communauté qu'ils vont pouvoir construire.

**EM :** Les universités américaines sont très friandes du sport en compétition. Cela peut rattraper une note un peu basse.

Lorsque l'on fait son CV en anglais, ce n'est pas la même chose qu'en français. Aussi, dans la lettre de motivation, le *personal statement*, il faut véritablement se vendre.